

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : L'inscription est valable pour une année. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'abandon, sauf cas de force majeure. Deux cours d'essai sont autorisés.

Art 2 : Tous les élèves doivent fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse.

Art 3 : Les cours ne sont pas ouverts au public en dehors des journées « portes-ouvertes ». Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires (sauf impératif de spectacle).

Art 4 : Toute absence doit être justifiée auprès du professeur. Après trois cours manqués, le professeur prendra contact avec l'intéressé(e) ou ses parents.

Art 5 : Chaque danseur doit avoir une tenue adaptée à la danse. Afin d'éviter tout accident, le port des bijoux est interdit en cours. L'ASC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet dans l'enceinte de l'Asc

Art 6 : L'année du spectacle, toutes les répétitions sont obligatoires et nécessaires, pour le bon déroulement de celui-ci. Une participation aux frais de costumes est demandée.

Art 7 : L'association n'est pas responsable en cas d'accident survenu en dehors des cours de danse. Les parents sont tenus de conduire leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle de danse à l'heure du cours et de vérifier la présence du professeur, ainsi que de récupérer les danseurs dans les locaux à la fin du cours.

Art 8 : Il est demandé à chaque élève d'avoir une bonne conduite pendant les cours et dans les vestiaires, ainsi que de respecter toutes les consignes données par le professeur.

Site internet de l'Asc : www.asc85100.fr

mail : contact@asc85100.fr

DANSE MODERNE CONTEMPORAINE

Section de l'ASC



Cours enfants, ados, adultes intermédiaires à avancés
Professeur : Elise HUGebaert
Diplômée d'Etat du Pont supérieur de Nantes

Mobile : 06 73 29 82 77 - elise.hugebaert@yahoo.fr

REPRISE DES COURS : le jeudi 21 septembre 2017

PROFESSEUR : Elise HUGÉBAERT
Diplômée d'Etat du Pont supérieur de Nantes

2015 : chorégraphie : « Placid Blue » pour la Cie M'Bira des Sables d'Olonne

2015 : Interprète :

« Le prétexte de l'autre » chorégraphiée par **Emmanuelle Jan**, Cie unis-latéral

« Jardin interdit » « Instinct », « créatures » invité par **Yvann Alexandre**

« Les yeux de verre », chorégraphié par **Gianni Joseph**

« Magma » performance dirigée par **Stéphane Fratti**, Cie Bissextille

2009/2010 : D.E en danse contemporaine, collabore avec **Dominique Petit** (diplômé du C.A et pédagogue au conservatoire de la Roche sur Yon)

SALLE Fleur de sel

Complexe sportif des sauniers
La Chaume , les Sables d'Olonne

PLANNING ET TARIFS

L'adhésion obligatoire de 20 € à régler par chèque à l'ordre de l'ASC Bureau directeur couvre l'assurance R.C, la Sacem et les divers frais de fonctionnement.

JEUDI	COURS	COTISATION	adhésion ASC
17h00/18h15	débutant	206 €	20 €
20h15/21h45	Intermédiaire adulte	230 €	20 €

Règlement cotisation : par chèque à l'ordre de l'ASC, danse contemporaine, et/ou par coupons sport. Si 3 chèques, encaissements en octobre, janvier, avril.